

Formalités pour une entrée en formation

Vous venez de recevoir votre proposition d'entrée en formation à l'IRTS de Champagne-Ardenne.

◆ **Votre entrée en formation est confirmée :**

Afin que votre inscription soit effective, vous devez le retourner dûment complété et signé **au plus tard le 1^{er} juillet 2025 (inclus).**

- Le document « entrée en formation » à télécharger sur notre site internet <https://irtsca.fr/droits-inscription-frais-scolarite/>

Ce document doit parvenir **au service des admissions par mail : admission@irtsca.fr**

Vous recevrez avant la période estivale un mail complémentaire du service scolarité, afin de vous préciser les modalités administratives de rentrée (règlement intérieur, information et procédure sur les demandes de bourses, CVEC...). Le paiement des droits d'inscription et frais de scolarité de 780€ pour la rentrée 2025/2026 est à effectuer au plus tard le 18 juillet 2025, via le site internet.

Après avoir confirmé votre entrée en formation, dès publication des résultats du baccalauréat (sauf ME et TISF), vous devrez fournir l'attestation provisoire de réussite. A défaut, il sera fait appel au candidat suivant sur liste complémentaire.

Et pour les candidats de nationalité étrangère merci de bien vouloir fournir un titre de séjour valide au jour de l'entrée en formation.

Pour les renseignements sur la scolarité (les financements, bourses...) vous pouvez contacter :

Mme LORANDIN Delphine
Pour les formations ASS et ES
delphine.lorandin@irtsca.fr
03.26.06.82.30

Mme BAQUET Virginie
Pour les formations EJE, ETS, ME et TISF
virginie.baquet@irtsca.fr
03.26.06.93.16

Pour tous renseignements concernant votre admission (convocation, liste d'attente, entretien...) vous pouvez contacter :

Mme THOUVENOT Aurore
Pour les formations ME et TISF
aurore.thouvenot@irtsca.fr
03.26.06.82.59

Mme BIGOT Brenda
pour les formations ASS, ES, ETS et EJE
brenda.bigot@irtsca.fr
03.26.06.82.65